

STRATÉGIE POUR NOTRE PARTENARIAT NORD-AMÉRICAIN

aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), qui représente près d'un demi-siècle de collaboration entre le Canada et les États-Unis dans la défense de l'Amérique du Nord, doit être renouvelé en 2006. Le succès du NORAD, qui repose sur sa capacité d'adaptation aux nouvelles menaces, témoigne de la valeur de nos relations bilatérales en matière de défense qui permettent à nos deux pays de poursuivre des objectifs de sécurité communs dans le respect de la souveraineté de chacun. Nous consoliderons ces bases en étudiant avec les États-Unis de nouveaux moyens de renforcer la sécurité continentale. En août 2004, le Canada a confirmé son attachement au commandement binational en modifiant l'Accord du NORAD de manière à ce que ses capacités d'alerte anti-missiles, en place depuis 30 ans, soient mises à la disposition des commandements américains chargés de la défense anti-missiles. Le gouvernement accroîtra, avec la participation d'autres ministères, la coopération canado-américaine dans d'autres domaines, y compris la sécurité maritime, comme le prévoit le document parallèle sur la défense, et les questions relatives à la frontière, sous l'impulsion du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile.

COOPÉRER À LA RÉALISATION D'OBJECTIFS COMMUNS

Les événements internationaux ayant de plus en plus d'incidences sur l'Amérique du Nord, de nouvelles possibilités de tendre ensemble vers des objectifs mondiaux communs se créent. Dans bien des cas, nous voudrions sans doute suivre des voies distinctes mais complémentaires, en nous fondant sur les atouts différents de chaque pays. C'est ce que font déjà le Canada et les États-Unis, entre autres dans la stabilisation, la reconstruction et la démocratisation de l'Afghanistan, par exemple. Les Affaires étrangères chercheront à promouvoir une collaboration continentale sur un certain nombre de dossiers clés pour le Canada.

Initiatives particulières

Les Affaires étrangères rechercheront une coopération canado-américaine en ce qui concerne :

- la transformation de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), pour que l'Alliance puisse jouer un rôle plus efficace dans les opérations de paix et dans la lutte antiterroriste;
- le renforcement de la démocratie et d'autres objectifs communs du processus du Sommet des Amériques;
- la création de nouveaux mécanismes multilatéraux, comme la Commission de consolidation de la paix dont on propose la création aux Nations Unies;
- la nécessité de mieux contrer les nouvelles menaces à la santé, y compris les maladies infectieuses;
- la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM).

PARTENARIAT ENVIRONNEMENTAL

La coopération environnementale entre le Canada et les États-Unis remonte au début du XX^e siècle, à la signature des traités sur les espèces migratoires et à la création de la Commission mixte internationale (CMI), qui est chargée de gérer les eaux limitrophes. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, conclu en même temps que l'ALENA, a instauré une coopération trilatérale avec les États-Unis et le Mexique. Aujourd'hui, nous faisons face à de nouveaux défis, et il nous faut moderniser notre approche commune. En étroite collaboration avec des partenaires clés fédéraux tels qu'Environnement Canada, ainsi qu'avec les autorités provinciales et municipales, les Affaires étrangères chercheront de nouvelles occasions de renforcer la coopération continentale dans ce domaine.

Initiatives particulières

- S'appuyer sur des relations canado-américaines bien établies pour ce qui est de la qualité de l'air, la qualité de l'eau et sa quantité pour renforcer la coopération en ce qui concerne les espèces envahissantes, la gestion des produits chimiques et l'observation de la Terre. Des efforts seront déployés pour promouvoir l'utilisation propre et efficace des ressources énergétiques, ce qui